

# La Flandre souhaite aussi former les étrangers passés par la Wallonie

## ■ Le parcours d'intégration obligatoire devrait être élargi.

Le gouvernement flamand en est convaincu, et plusieurs études plaident d'ailleurs en sa faveur (voir notre édition du 22 janvier), un parcours d'intégration obligatoire destiné aux primo-arrivants rendrait leur intégration socioprofessionnelle plus facile.

Au nord du pays ce parcours qui inclut des cours de langue ou des introductions aux règles et aux services en vigueur dans la société belge est obligatoire, alors qu'il ne l'est, pour l'instant, ni à Bruxelles ni en Wallonie (principalement pour des raisons financières).

C'est cette différence légale qui ennuie Liesbeth Homans (N-VA) et ses collègues CD&V et Open VLD du gouvernement flamand.

Le quotidien "De Standaard" expliquait en effet vendredi que la ministre flamande de l'Intégration regrette que ce parcours soit imposé uniquement aux non-Européens installés en Belgique depuis moins d'un an. Certains d'entre eux, explique-t-elle, séjournent en effet en Wallonie ou à Bruxelles une année avant d'arriver en Flandre, et échappent donc à l'obligation de suivre ces cours. Le député N-VA Willy Segers abonde dans le même sens, et précise même qu'il observe chaque année de plus en plus de personnes d'origine étrangère qui s'installent en Flandre après un détour par Bruxelles.

C'est dans ce cadre que la majorité régionale flamande a déposé une proposition de décret afin que ce délai passe d'un à cinq ans et vise donc un maximum de personnes.

Liesbeth Homans s'est directement dite favorable à un tel décret, tout en espérant qu'il soit déjà d'application au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**BdO**